

## Équipement

## L'abécédaire estival

Maître d'ouvrage, PQT, Qualisport... pour que ces termes n'aient plus aucun secret pour vous, voici un abécédaire. U comme utile et P comme pratique.

**A** comme Avis techniques

Une des missions premières du service Equipement de la FFT consiste à conseiller et accompagner les clubs affiliés (via les ligues et les comités) dans leurs projets d'équipement : de l'entretien des terrains existants à de nouvelles constructions.

**B** comme Beach tennis

La surface nécessaire à l'aménagement d'un terrain de "beach tennis" est idéalement de 200 m<sup>2</sup> (10 m X 20 m), ce qui nécessite 125 tonnes de sable sur 40 cm d'épaisseur (80 m<sup>3</sup> de sable).

**C** comme Conseiller en développement coordonnateur

Les conseillers en développement (CeD) coordonnateurs sont, dans les ligues, nos principaux relais et vos interlocuteurs privilégiés en terme d'équipement. 1/3 des diagnostics de courts existants sont réalisés par les CeD.

**D** comme Dimensions

Les dimensions minimales du terrain sont : 17,07 m X 34,77 m, soit un recul minimum de 5,50 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement minimum de 3,05 m sur chaque côté. Les dimensions recommandées sont : 18 m X 36 m, soit un recul d'environ 6,10 m derrière chaque ligne de fond de court, et un dégagement d'environ 3,50 m sur chaque côté. Pour des compétitions internationales, les dimensions sont : 20 m X 40 m.

**E** comme Eclairage

Les exigences concernent principalement le niveau d'éclairage (valeurs à maintenir : 300 lux pour les courts extérieurs et 500 lux pour les courts couverts) et le coefficient d'uniformité (> 0,7) pris en 13 points de mesure obligatoires et 2 facultatifs. L'éclairage LED se développe de plus en plus dans les installations couvertes.

**F** comme Filet

Il est maintenu à 1,07 m du sol à chaque extrémité par des poteaux de fixation. Au centre, la hauteur du filet est ramenée à 0,914 m sous l'effet d'une sangle régulatrice de tension. Le piquet de simple est placé à 0,914 m de l'extérieur de la ligne de simple ; souvent, un carré ou rond blanc matérialise son emplacement sur le sol.

**G** comme GCTB

Le GCTB (Groupement des Constructeurs de Terre Battue) s'est engagé dans une démarche de qualité afin de proposer les meilleurs services, dans le cadre de la création, rénovation et remise en état des terres battues traditionnelles et (récemment) des terres artificielles.

**H** comme Homologation

Seule une attestation du respect de la norme des terrains de tennis, la NF P 90 110 de décembre 2008, signée par le constructeur à la livraison (rénovation ou construction) permet de penser que le terrain a été réalisé en conformité avec les règles de l'art. Son homologation est donc tacite.

**I** comme Isolation des bâtiments

1 projet de court couvert sur 2 propose une isolation partielle (toiture) ou totale (parois et toiture). L'isolant est le plus souvent de la laine de verre ou de roche (épaisseur moyenne : 100 mm).

**J** comme Journée équipement

Le service Equipement organise chaque année, au Stade Roland-Garros, en général en avril, des journées "terre battue" et "surface de confort".

**K** comme kWh

La puissance totale consommée d'un éclairage de court couvert constitué de 20 projecteurs de 400W est de 8,5 kW. La puissance totale consommée pour un chauffage de masse d'un court couvert est d'environ 120 kW avec un débit de 13 Nm<sup>3</sup>/h et un compteur de 10 m<sup>3</sup>/h.

**L** comme Lignes

Les lignes de tennis doivent impérativement être de couleur blanche et avoir 5 cm de largeur (± 1 cm), à l'exception des lignes de fond de court qui peuvent mesurer 10 cm de largeur (± 1 cm).

**M** comme Maître d'ouvrage ou d'œuvre

Le maître d'ouvrage est le payeur (généralement la collectivité propriétaire) ; le maître d'œuvre est le concepteur (l'architecte ou le bureau d'études).

**N** comme Normes

La norme AFNOR de construction des terrains de tennis est la NF P90-110 (décembre 2008). D'autres normes spécifiques concernent les gazons synthétiques ou les textiles aiguilletés.

**O** comme Orientation

Afin d'éviter l'éblouissement des joueurs au soleil levant et au soleil couchant, il est recommandé de prévoir une orientation Nord/Sud suivant le grand axe du court.

**P** comme PQT® (Plan Qualité Tennis®)

7 entreprises sont référencées PQT® en 2014. Il existe 5 référencements PQT® : Terre Battue Traditionnelle, Béton Poreux, Résine, Gazon Synthétique et Terre Artificielle. Vous pouvez consulter la liste des entreprises sur [www.fft.fr](http://www.fft.fr), rubrique Equipement, "Trouver un constructeur".

**Q** comme QUALISPORT

Il n'y a pas d'entreprise "agrée FFT", il n'y a que des entreprises référencées PQT® ou GCTB ou qualifiées QUALISPORT. Vous pouvez consulter la liste de ces entreprises sur [www.fft.fr](http://www.fft.fr), [www.gctb.org](http://www.gctb.org) ou [www.qualisport.fr](http://www.qualisport.fr).

**R** comme Rénovation des terrains de tennis

FEDAIRSPORT (fusion de F2S et de AIRES), en collaboration avec la FFT, a mis en place un cahier des charges de l'entretien et de la rénovation des terrains téléchargeable sur [http://www.fedairsport.com/fiches\\_techniques\\_FEDAIRSPORT](http://www.fedairsport.com/fiches_techniques_FEDAIRSPORT)

**S** comme Stage FFT/Picardie : "Formation à l'entretien des terres battues"

Le stage 2014 aura lieu à Amiens du lundi 22 au samedi 27 septembre. Pour tout renseignement, contacter Emmanuel Mas, CeD coordonnateur de la ligue de Picardie ([emmanuel.mas@fft.fr](mailto:emmanuel.mas@fft.fr))

**T** comme Terre battue

Dans la nouvelle nomenclature des surfaces, 4 grandes familles sont répertoriées (terres, durs, gazons synthétiques et autres). La famille des "terres" regroupe les terres battues traditionnelles et les terres artificielles. L'ensemble de cette famille représente près de 20 % du parc.

**V** comme Visites de club

En 2013, Le service Equipement a réalisé, avec le concours des ligues et des comités, près de 300 visites de club. Celles-ci concernent les diagnostics de courts mais également les projets de courts couverts. C'est un service gratuit proposé au club affilié. ■